

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS

Société d'investissement à capital variable

Siège social :

14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 90 383

(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS SUIVANTS

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA

RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») vous informe de sa décision d'approuver la fusion du compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA** par le compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES** (la « **Fusion** »).

Dans le contexte de la Fusion, le Conseil a également décidé de procéder à certains changements dans le compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES**, tels que plus amplement décrits dans les sections suivantes.

La Fusion, ainsi que les changements apportés au compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES**, seront effectifs au 18 décembre 2023 (la « **Date Effective** »), excepté pour les changements explicitement indiqués comme étant effectifs à une date différente de la Date Effective:

- I. **Modification de la politique d'investissement, de la dénomination et de certaines caractéristiques du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES (qui, à la Date Effective, sera renommé RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY):**

- 1. Les changements suivants prendront effet à la Date Effective :**

La politique d'investissement du compartiment sera modifiée comme suit, afin :

- (i) d'ajouter la possibilité pour le compartiment d'investir en indices d'actions boursier, en vue d'apporter une diversification de stratégie, et visant à améliorer les rendements ajustés au risque du compartiment ;
- (ii) de mettre à jour du niveau de levier attendu du compartiment, dans le but d'apporter une plus grande flexibilité de mise en œuvre, compte tenu de l'introduction de l'exposition aux indices de volatilité actions dans le portefeuille, tout en maintenant l'objectif de neutralité de marché ;
- (iii) de supprimer l'indication des limites maximales d'exposition longue et short du compartiment aux marchés actions ; et
- (iv) de permettre au gestionnaire d'investir dans des obligations souveraines à des fins de gestion de trésorerie, notamment en période de tensions sur les marchés.

Dans le cadre de ce changement, la dénomination du compartiment sera également en **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY**.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et les éléments contraignants appliqués pour la sélection des investissements restent inchangées. A titre de clarification, le compartiment reste catégorisé sous l'article 8 SFDR.

Jusqu'à la Date Effective	A la Date Effective
<p>Objectif du compartiment</p> <p><i>L'objectif du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES est de rechercher l'appréciation du capital à moyen/long terme au travers d'un portefeuille diversifié à exposition longue et short en actions et en neutralisant partiellement ou totalement l'exposition aux risques directionnels des marchés actions par l'intermédiaire de stratégies de couverture.</i></p> <p><i>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion suit un processus d'investissement et de sélection systématique et discipliné.</i></p> <p>Politique d'investissement</p> <p><i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES est investi majoritairement, sans limitation sectorielle ou géographique, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, en actions de sociétés.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>L'exposition longue aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES peut varier de 50% à 150% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et statistiques. En fonction des mouvements de marché, l'exposition longue peut dépasser temporairement le niveau de</i></p>	<p>Objectif du compartiment</p> <p><i>L'objectif du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY est de rechercher l'appréciation du capital à moyen/long terme au travers d'un portefeuille diversifié à exposition longue et short en actions ou indices d'actions, directement ou indirectement par l'utilisation d'instruments dérivés ou indices, et en cherchant à neutraliser l'exposition aux risques directionnels des marchés actions par l'intermédiaire de stratégies de couverture.</i></p> <p><i>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion suit un processus d'investissement et de sélection systématique et discipliné.</i></p> <p>Politique d'investissement</p> <p><i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY est investi majoritairement, sans limitation sectorielle ou géographique, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, en actions ou en indices boursiers d'actions de sociétés.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY pourra investir jusqu'à 40% de son exposition globale, directement ou via des instruments dérivés, dans des indices de volatilité actions à des fins de couverture ou opportunistes.</i></p> <p><i>L'exposition longue aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY peut varier de 50% à 175% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et statistiques. En fonction des mouvements de marché, l'exposition longue peut dépasser temporairement le niveau de 175%.</i></p>

<p>150%. La limite de 155% ne sera toutefois pas dépassée.</p> <p>L'exposition short aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES peut varier de 0% à 150% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et comportementaux. En fonction des mouvements de marché, l'exposition short peut dépasser temporairement le niveau de 150%. La limite de 155% ne sera toutefois pas dépassée.</p> <p>Le compartiment vise une approche bêta en moyenne proche de zéro, étant donné que les bêtas des portefeuilles long et short divergent de par leurs construction et stratégies d'investissement, les niveaux d'exposition des portefeuilles long et short ne seront pas équivalents mais la résultante de l'optimisation du risque.</p> <p>[...]</p> <p>Les gestionnaires peuvent effectuer les types d'opérations suivantes dans les limites légales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de positions longues sur les marchés actions, • Investissements dans des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré : Recours à des instruments financiers dérivés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille suivant le Chapitre 5 g) « Placements Eligibles » et en respectant le Chapitre 6 « Restrictions d'Investissement ». <p>L'effet de levier au travers d'instruments financiers dérivés attendu est de 170% en moyenne avec un maximum attendu de 200%. L'effet de levier ainsi renseigné est calculé par la somme des notionnels des instruments financiers dérivés détenus.</p> <p>La proportion de la valeur nette d'inventaire du compartiment investie sur le marché actions et en titres de participation au capital de toute société est d'au moins 51%.</p> <p>La proportion attendue de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 10%. Dans des conditions de marché</p>	<p>L'exposition short aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY peut varier de 0% à 175% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et comportementaux. En fonction des mouvements de marché, l'exposition short peut dépasser temporairement le niveau de 175%.</p> <p>Le compartiment vise une approche bêta en moyenne proche de zéro, étant donné que les bêtas des portefeuilles long et short divergent de par leurs construction et stratégies d'investissement, les niveaux d'exposition des portefeuilles long et short ne seront pas équivalents mais la résultante de l'optimisation du risque.</p> <p>[...]</p> <p>Les gestionnaires peuvent effectuer les types d'opérations suivantes dans les limites légales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de positions longues sur les marchés actions, • Investissements dans des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré : Recours à des instruments financiers dérivés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille suivant le Chapitre 5 g) « Placements Eligibles » et en respectant le Chapitre 6 « Restrictions d'Investissement ». <p>La proportion de la valeur nette d'inventaire du compartiment investie sur le marché actions et en titres de participation au capital de toute société est d'au moins 51%.</p> <p>La proportion attendue de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 10%. Dans des conditions de marché normales, la proportion maximale de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est 20%.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>normales, la proportion maximale de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est 20%.</p> <p>Le compartiment peut détenir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des liquidités (dans des dépôts bancaires à vue) à titre accessoire conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 3. » de la partie générale du prospectus et jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 1. » à des fins d'investissement ou de couverture des positions dérivées.</p> <p>Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de ses actifs nets dans les actifs liquides listés ci-dessus à des fins défensives, à titre temporaire si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.</p>	<p>Le compartiment peut également, directement ou via l'utilisation d'instrument dérivés, investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par les gouvernements américain, anglais, français ou allemand, conformément au point 3 de la section « 6. Restrictions d'investissement ».</p> <p>Le compartiment peut détenir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des liquidités (dans des dépôts bancaires à vue) à titre accessoire conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 3. » de la partie générale du prospectus et jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 1. » à des fins d'investissement ou de couverture des positions dérivées.</p> <p>Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de ses actifs nets dans les actifs liquides listés ci-dessus à des fins défensives, à titre temporaire si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.</p>
<p>Effet de levier attendu</p> <p>L'effet de levier au travers d'instruments financiers dérivés attendu est de 170% en moyenne avec un maximum attendu de 200%.</p>	<p>Effet de levier attendu</p> <p>Le niveau de levier attendu du compartiment, résultant de la somme des notionnels de tous les instruments dérivés en portefeuille, se situe dans une fourchette de 170% à 200%. Le niveau attendu de levier peut fluctuer dépendant des circonstances de marché et la partie haute de la fourchette peut être excédée de temps à autre par exemple lors de faible volatilité sur les marchés.</p>

Les investisseurs ne souhaitant pas accepter les changements listés ci-dessus auront la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais (excepté les frais de désinvestissement liés à la Fusion) jusqu'à cinq jours ouvrables bancaires au Luxembourg avant la Date Effective, soit le 11 décembre 2023, 12.00 heures (heure de Luxembourg), conformément aux termes du prospectus du Fonds.

- Les changements additionnels suivants prendront quant à eux effet au 6 novembre 2023:

1. La publication de la valeur nette d'inventaire du compartiment ne sera plus disponible auprès de Bloomberg et Reuters. La valeur nette d'inventaire du compartiment restera publiée et disponible au siège social du Fonds (à l'exception des classes d'actions R, RAM et RAMC).
2. Les droits d'entrée pour les classes d'actions appartement aux clusters INSTIT 1 et INSTIT 2 seront supprimés.
3. La description des risques relatifs à l'utilisation des instruments dérivés, telle qu'indiquée dans la section « Facteur de risques », sera modifiée comme suit, afin de supprimer ou adapter certaines informations relatives au calcul de la Value at Risk pour déterminer le risque global du portefeuille du compartiment, dans un but de simplification et de compréhension des informations pour les investisseurs.

Par soucis de clarification, il est noté que ces suppressions ne doivent pas être comprises comme des changements, la méthode de calcul de la Value at Risk, les procédures et les limites y relatives restant inchangées en pratique.

Jusqu'au 5 novembre	A partir du 6 novembre
<p><i>Instruments financiers dérivés</i> [...] <i>Deux calculs de Value at Risk (« VaR ») à 20 jours avec intervalle de confiance à 99% sont effectués par la méthode des simulations de Monte Carlo. La limite de dépassement est fixée à 15%.</i> [...] <i>Des tests d'endurance sont calculés à un jour, une semaine (5 jours) et à dix jours afin de compléter le dispositif de calcul de VaR et de vérifier la robustesse du portefeuille dans les phases de stress extrêmes du marché (tail events).</i> <i>La moyenne des cinq « worst case scenario » pour chaque horizon de temps ne doit pas excéder un niveau correspondant à trois fois l'objectif de volatilité annuelle, c'est-à-dire au niveau de perte maximum suivant : 2,5% à un jour, 5,5% à une semaine et 8% à dix jours.</i></p>	<p><i>Instruments financiers dérivés</i> [...] <i>Deux calculs de Value at Risk (« VaR ») à 20 jours avec intervalle de confiance à 99% sont effectués par la méthode des simulations de Monte Carlo. La limite de dépassement est fixée à 20%.</i> [...] <i>Des tests d'endurance sont calculés à un jour, une semaine (5 jours) et à dix jours afin de compléter le dispositif de calcul de VaR et de vérifier la robustesse du portefeuille dans les phases de stress extrêmes du marché (tail events).</i></p>

4. La section « Souscriptions, remboursements et conversions » de la fiche signalétique sera modifiée pour refléter (i) le nouveau délai pour les investisseurs de passer les ordres, ainsi que (ii) le nouveau délai pour la libération des souscriptions et des remboursements, comme suit :

Jusqu'au 5 novembre	A partir du 6 novembre
<i>Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures deux jours ouvrables avant un Jour d'Evaluation sont acceptés</i>	<i>Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures la veille d'un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI</i>

<p>sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ».</p> <p>Les actions seront émises ou annulées le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable.</p> <p>Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 3 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</p>	<p>de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ».</p> <p>Les actions seront émises ou annulées le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable.</p> <p>Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 2 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II. Modification de certaines caractéristiques du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA :

A compter du 6 novembre 2023, la publication de la valeur nette d'inventaire du compartiment ne sera plus disponible auprès de Bloomberg et Reuters. La valeur nette d'inventaire du compartiment restera publiée et disponible au siège social du Fonds (à l'exception des classes d'actions R, RAM et RAMC).

III. Fusion du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA dans le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY :

A la Date Effective, le compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA** (le "**Compartiment Absorbé**"), sera absorbé par le compartiment **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – LONG/SHORT GLOBAL EQUITIES** (qui, à la Date Effective, sera renommé **RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY**) (le "**Compartiment Absorbant** »), en conformité avec les dispositions de l'article 1(20) a) de la Loi de 2010 (la « **Fusion** »).

Le Compartiment Absorbé transfèrera au Compartiment Absorbant l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément à l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010.

A l'issue de l'opération de Fusion et à la Date Effective, le Compartiment Absorbé cessera d'exister et les actionnaires du Compartiment Absorbé recevront des classes actions du Compartiment Absorbant (les "**Classes d'Actions Correspondantes**") et deviendront donc actionnaires du Compartiment Absorbant, selon les modalités suivantes.

Deux nouvelles classes d'actions, dénommées « XB » et « XBH (EUR) », réservées aux actionnaires des classes « XB » et « XBH » du Compartiment Absorbé, seront créées pour le Compartiment Absorbant (les « **Nouvelles Classes** ») à la Date Effective.

Compartiment Absorbé		Compartiment Absorbant	
Classes d'actions absorbées	ISIN code	Classes d'Actions Correspondantes	ISIN code

RAM (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RAM	LU0835723965	RAM (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RAM	LU1520762821
B (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 1	LU0705072188	B (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 1	LU1520758985
CH (CHF) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 1	LU0705072261	CH (CHF) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 1	LU1520759017
EH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 1	LU0705072345	EH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 1	LU1520759108
UH (GBP) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 3	LU0935267327	UH (GBP) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 3	LU1520763399
IH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster INSTIT 2	LU0705072857	IH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster INSTIT 2	LU1520762664
X (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 4	LU1960245147	X (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 4	LU2153421826
XH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 4	LU1960245220	XH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 4	LU2153422048
XN (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 5	LU1960245493	XN (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 5	LU1960245907
XNH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 5	LU1960245576	XNH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 5	LU1960246038
XB (USD) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 4	LU2191843791	Classe XB (USD) (Nouvelle Classe) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 4	LU2713906969
XBH (EUR) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 4	LU2191843874	Classe XB _H (EUR) (Nouvelle Classe) Classe de capitalisation appartenant au cluster RETAIL 4	LU2713907009

1. Motifs et buts de la Fusion

Le Conseil a unanimement décidé qu'il est de l'intérêt des actionnaires du Compartiment Absorbé et des actionnaires du Compartiment Absorbant, de rationaliser la gestion de ces deux compartiments en les fusionnant.

Le Conseil entend procéder à la restructuration de sa gamme en fusionnant des compartiments dont la stratégie de gestion, le profil de risque et la clientèle cible sont similaires, ce qui permettra à l'équipe de gestion de disposer d'une gamme recentrée et d'encours plus conséquents, tout en réalisant des économies d'échelle importantes. En outre, le Conseil estime que la fusion permettra d'augmenter les actifs sous gestion et donc de répartir les frais sur une plus grande masse d'avoirs.

2. Incidence de la Fusion sur les actionnaires

A. Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment Absorbé

A la Date Effective, le Compartiment Absorbé transfèrera au Compartiment Absorbant l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément à l'article 76 (1) de la Loi de 2010.

Les actionnaires sont informés des similitudes principales suivantes entre les deux Compartiments :

- La Fusion n'affectera pas la valeur de votre investissement dans le Fonds ;
- Le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant sont deux compartiments du même Fonds et par conséquent les prestataires de service, y inclus le gestionnaire RAM Active Investments S.A., sont identiques ;
- Les Compartiments Absorbé et Absorbant sont catégorisés en Article 8 suivant SFDR (Règlement UE portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). La méthodologie des investissements ESG systématique propre au gestionnaire des Compartiments Absorbé et Absorbant, RAM Active Investments S.A., reste similaire ;
- Le profil de risque et de rendement du Compartiment Absorbant sera similaire à celui du Compartiment Absorbé, tel que mesuré par l'indicateur synthétique des risque/rendement dans les Documents d'Informations Clés (« PRIIPs KIDs ») ;
- Toutes les classes d'actions du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont des classes d'actions de capitalisation ;
- La devise de référence des deux Compartiments est l'USD.

Les principales caractéristiques et différences entre le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant (applicables à la Date Effective) sont décrites ci-dessous (les différences étant surlignées en gras).

	Compartiment Absorbé	Compartiment Absorbant
Nom	RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA	RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY

<p>Objectif et politique d'investissement</p>	<p>Objectif du compartiment <i>L'objectif du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA est de rechercher l'appréciation du capital à moyen/long terme au travers d'un portefeuille diversifié et durable incorporant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à exposition longue et short en actions de sociétés et en neutralisant partiellement ou totalement l'exposition aux risques directionnels des marchés actions par l'intermédiaire de stratégies de couverture.</i></p> <p><i>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion suit un processus d'investissement et de sélection systématique et discipliné.</i></p> <p>Politique d'investissement <i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA est investi majoritairement, sans limitation sectorielle, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, en actions de sociétés et sélectionnées sur la base d'un profil de durabilité.</i></p> <p><i>L'exposition longue aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC</i></p>	<p>Objectif du compartiment <i>L'objectif du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY est de rechercher l'appréciation du capital à moyen/long terme au travers d'un portefeuille diversifié à exposition longue et short en actions ou indices d'actions, directement ou indirectement par l'utilisation d'instruments dérivés ou indices, et en cherchant à neutraliser l'exposition aux risques directionnels des marchés actions par l'intermédiaire de stratégies de couverture.</i></p> <p><i>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion suit un processus d'investissement et de sélection systématique et discipliné.</i></p> <p>Politique d'investissement <i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY est investi majoritairement, sans limitation sectorielle ou géographique, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, en actions ou en indices boursiers d'actions de sociétés.</i></p> <p><i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY pourra investir directement jusque 20% de ses actifs nets en Actions A chinoises cotées sur les marchés de la République Populaire de Chine à travers le China Connect.</i></p> <p><i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY pourra investir jusqu'à 40% de son exposition globale, directement ou via des instruments dérivés, dans des indices de volatilité actions à des fins de couverture ou opportunistes.</i></p> <p><i>L'exposition longue aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC</i></p>
------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p><i>FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA peut varier de 50% à 200% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et statistiques. En fonction des mouvements de marché, l'exposition longue peut dépasser temporairement le niveau de 200%. La limite de 205% ne sera toutefois pas dépassée.</i></p> <p><i>Ladite exposition inclut des sociétés qui sont ou devraient être en mesure de tirer profit de la recherche de solutions autour du développement durable et de leur prise en compte des problématiques d'environnement, de société et de gouvernance. L'exposition short aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA peut varier de 0% à 200% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et comportementaux. En fonction des mouvements de marché, l'exposition short peut dépasser temporairement le niveau de 200%. La limite de 205% ne sera toutefois pas dépassée. Ladite exposition inclut des sociétés qui ne sont pas ou ne devraient pas être en mesure de tirer profit de la recherche de solutions autour du développement durable ou des problématiques d'environnement, de société et de gouvernance.</i></p> <p><i>Le compartiment vise une approche bêta en moyenne proche de zéro, étant donné que les bêtas des portefeuilles long et short divergent du fait de leurs constructions et stratégies d'investissement, les niveaux d'exposition des portefeuilles long et short ne seront pas équivalents mais la résultante de l'optimisation du risque.</i></p>	<p><i>FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY peut varier de 50% à 175% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et statistiques. En fonction des mouvements de marché, l'exposition longue peut dépasser temporairement le niveau de 175%.</i></p> <p><i>L'exposition short aux marchés actions du compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY peut varier de 0% à 175% de manière opportuniste en se basant sur des indicateurs propriétaires fondamentaux et comportementaux. En fonction des mouvements de marché, l'exposition short peut dépasser temporairement le niveau de 175%.</i></p> <p><i>Le compartiment vise une approche bêta en moyenne proche de zéro, étant donné que les bêtas des portefeuilles long et short divergent de par leurs constructions et stratégies d'investissement, les niveaux d'exposition des portefeuilles long et short ne seront pas équivalents mais la résultante de l'optimisation du risque.</i></p> <p><i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY</i></p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Les gestionnaires peuvent effectuer les types d'opérations suivantes dans les limites légales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Prise de positions longues sur les marchés actions,</i> • <i>Investissements dans des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés des pays émergents ou en développement réglementés ou de gré à gré : Recours à des instruments financiers dérivés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille suivant le Chapitre 5 g) « Placements Eligibles » et en respectant le Chapitre 6 « Restrictions d'Investissement ».</i> <p><i>L'effet de levier au travers d'instruments financiers dérivés attendu est de 270% en moyenne avec un maximum attendu de 300%.</i></p> <p><i>L'effet de levier ainsi renseigné est calculé par la somme des notionnels des instruments financiers dérivés détenus.</i></p> <p><i>La proportion attendue de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 10%. Dans des conditions de marché normales, la proportion maximale de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 20%.</i></p> <p><i>La proportion de la valeur nette d'inventaire du compartiment investie sur le marché actions et en titres de participation au capital de toute société est d'au moins 51%.</i></p> <p><i>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE</i></p>	<p><i>pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en parts d'OPCVM ou d'autres OPC.</i></p> <p><i>Les gestionnaires peuvent effectuer les types d'opérations suivantes dans les limites légales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Prise de positions longues sur les marchés actions,</i> • <i>Investissements dans des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré : Recours à des instruments financiers dérivés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille suivant le Chapitre 5 g) « Placements Eligibles » et en respectant le Chapitre 6 « Restrictions d'Investissement ».</i> <p><i>La proportion de la valeur nette d'inventaire du compartiment investie sur le marché actions et en titres de participation au capital de toute société est d'au moins 51%.</i></p> <p><i>La proportion attendue de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est inférieure à 10%. Dans des conditions de marché normales, la proportion maximale de la valeur nette d'inventaire du compartiment faisant l'objet de contrats d'échange sur rendement global est 20%.</i></p> <p><i>Le compartiment peut également, directement ou via l'utilisation d'instrument dérivés, investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par les gouvernements américain, anglais, français ou allemand, conformément au point 3 de la section « 6. Restrictions d'investissement ».</i></p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>ALPHA pourra investir directement jusque 20% de ses actifs nets en Actions A chinoises cotées sur les marchés de la République Populaire de Chine à travers le China Connect.</p> <p>Le compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en parts d'OPCVM ou d'autres OPC.</p> <p>Le compartiment peut détenir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des liquidités (dans des dépôts bancaires à vue) à titre accessoire conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 3. » de la partie générale du prospectus et jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 1. » à des fins d'investissement ou de couverture des positions dérivées.</p> <p>Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de ses actifs nets dans les actifs liquides listés ci-dessus à des fins défensives, à titre temporaire si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.</p>	<p>Le compartiment peut détenir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des liquidités (dans des dépôts bancaires à vue) à titre accessoire conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 3. » de la partie générale du prospectus et jusqu'à un tiers de ses actifs nets dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires conformément à la section « 5. Placements Eligibles, point 1. » à des fins d'investissement ou de couverture des positions dérivées.</p> <p>Le compartiment pourra détenir jusqu'à 100% de ses actifs nets dans les actifs liquides listés ci-dessus à des fins défensives, à titre temporaire si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.</p>
Horizon d'investissement	<p>Supérieur à 3 ans</p> <p>La politique d'investissement du compartiment convient à des investisseurs qui s'intéressent aux marchés financiers et qui sont à la recherche d'une plus-value en capital à moyen ou à long terme. L'investisseur doit être prêt à accepter des pertes dues à des fluctuations des cours des obligations et des marchés boursiers.</p>	<p>3 à 5 ans</p> <p>La politique d'investissement du compartiment convient à des investisseurs qui s'intéressent aux marchés financiers et qui sont à la recherche d'une plus-value en capital à moyen-long terme. L'investisseur doit être prêt à accepter des pertes dues à des fluctuations des cours des obligations et des marchés boursiers.</p>
Indice de référence	<p>RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL EQUITIES SUSTAINABLE ALPHA est géré activement. Ce compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.</p>	<p>RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – GLOBAL MARKET NEUTRAL EQUITY est géré activement. Ce compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.</p>
Devise de référence	<p>USD</p>	<p>USD</p>

<p>Effet de levier attendu</p>	<p><i>L'effet de levier au travers d'instruments financiers dérivés attendu est de 270% en moyenne avec un maximum attendu de 300%.</i></p>	<p>Le niveau de levier attendu du compartiment, résultant de la somme des notionnels de tous les instruments dérivés en portefeuille, se situe dans une fourchette de 170% à 200%. Le niveau attendu de levier peut fluctuer dépendant des circonstances de marché et la partie haute de la fourchette peut être excédée de temps à autre par exemple lors de faible volatilité sur les marchés.</p>
<p>Méthode de gestion des risques</p>	<p><i>Approche par la Value at Risk (VaR) absolue</i></p>	<p><i>Approche par la Value at Risk (VaR) absolue</i></p>
<p>Facteurs de risque</p>	<p><i>Les investisseurs sont invités à consulter le Chapitre 7 « Risques associés à un investissement dans la SICAV » du présent Prospectus pour connaître les risques potentiels liés à un investissement dans ce compartiment, en particulier les risques potentiels liés à un investissement sur le China Connect.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>La valeur nette d'inventaire du compartiment dépendra principalement des variations directes et indirectes des marchés actions ainsi que de risques tels que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Risque général d'investissement</i> <i>• Risque marchés émergents et marchés en développement</i> <i>• Instruments financiers dérivés</i> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Deux calculs de Value at Risk (« VaR ») à 20 jours avec intervalle de confiance à 99% sont effectués par la méthode des simulations de Monte Carlo. La limite de dépassement est fixée à 15%.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Des tests d'endurance sont calculés à un jour, une semaine (5 jours) et à dix jours afin de compléter le dispositif de calcul de VaR et de</i></p>	<p><i>Les investisseurs sont invités à consulter le Chapitre 7 « Risques associés à un investissement dans la SICAV » du présent Prospectus pour connaître les risques potentiels liés à un investissement dans ce compartiment.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>La valeur nette d'inventaire du compartiment dépendra principalement des variations directes et indirectes des marchés actions ainsi que de risques tels que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Risque général d'investissement</i> <i>• Risque marchés émergents et marchés en développement</i> <i>• Instruments financiers dérivés</i> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Deux calculs de Value at Risk (« VaR ») à 20 jours avec intervalle de confiance à 99% sont effectués par la méthode des simulations de Monte Carlo. La limite de dépassement est fixée à 20%.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Des tests d'endurance sont calculés à un jour, une semaine (5 jours) et à dix jours afin de compléter le dispositif de calcul de VaR</i></p>

	<p>vérifier la robustesse du portefeuille dans les phases de stress extrêmes du marché (tail events).</p> <p>La moyenne des cinq « worst case scenario » pour chaque horizon de temps ne doit pas excéder un niveau correspondant à trois fois l'objectif de volatilité annuelle, c'est-à-dire au niveau de perte maximum suivante : 1,90% à un jour, 4,16% à une semaine et 6% à dix jours.</p>	<p>et de vérifier la robustesse du portefeuille dans les phases de stress extrêmes du marché (tail events).</p>
Formes des actions	Capitalisation	Capitalisation
Commission de souscription	<p>Pour l'ensemble des classes d'actions, excepté celles du Cluster RETAIL 4 et du Cluster RETAIL 5 :</p> <p>Maximum 2% du montant souscrit revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.</p> <p>Pour les classes d'actions du Cluster RETAIL 4 : Maximum 4% du montant souscrit revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.</p> <p>Pour les classes d'actions du Cluster RETAIL 5) : Néant</p>	<p>Pour l'ensemble des classes d'actions, excepté celles du Cluster RETAIL 4 et du Cluster RETAIL 5, du Cluster INSTIT 1 et du Cluster INSTIT 2 :</p> <p>Maximum 2% du montant souscrit revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.</p> <p>Pour les classes d'actions du Cluster RETAIL 4 : Maximum 4% du montant souscrit revenant aux entités et agents actifs dans la commercialisation et le placement des actions.</p> <p>Pour les classes d'actions du Cluster RETAIL 5, du Cluster INSTIT 1 et du Cluster INSTIT 2 : Néant</p>
Commission de gestion maximale	<p>Classes d'actions absorbées</p> <p>Pour les classes d'actions B (USD), CH (CHF), EH (EUR), X (USD), XH (EUR) :</p> <p>1,60% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour les classes d'actions XN (US), XNH (EUR) :</p> <p>1,76% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour les classes d'actions XB (USD) et XBH (EUR) :</p>	<p>Classes d'Actions Correspondantes</p> <p>Pour les classes d'actions B (USD), CH (CHF), EH (EUR), X (USD), XH (EUR):</p> <p>1,60% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour les classes d'actions XN (USD) et XNH (EUR) :</p> <p>1,76% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour les classes d'actions XB (USD), XBH (EUR) (Nouvelles Classes):</p>

	<p>Maximum 1,60% p.a. payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée du compartiment pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour les classes d'actions IH (EUR) : 1,20% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour la classe d'actions UH (GBP): 1,28% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour la classe d'actions RAM (USD): Max. 2,50% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p>	<p>1,28% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour les classes d'actions IH (EUR) : 1,20% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour la classe d'actions UH (GBP): 1,28% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré.</p> <p>Pour la classe d'actions RAM (USD): Max. 2,50% par an payable trimestriellement et calculée sur la moyenne des actifs nets de la classe d'actions concernée pour le trimestre considéré</p>
Commission de performance	<p>Pour les classes d'actions B (USD), CH (CHF), EH (EUR), IH (EUR), UH (GBP), X (USD), XN (USD), XH (EUR), XNH (EUR), XB (USD), XBH (EUR): 15%</p> <p>Pour la classe d'actions RAM (USD): aucune commission de performance n'est appliquée.</p>	<p>Pour les classes d'actions B (USD), CH (CHF), EH (EUR), X (USD), XN (USD), XH (EUR), XNH (EUR), XB (USD), XBH (EUR), UH (GBP), IH (EUR) : 15%</p> <p>Pour la classe d'action RAM (USD) : aucune commission de performance n'est appliquée.</p>
Commission de distribution	<p>Pour les Classes XB (USD) et XBH (EUR) : 1,00% p.a., basée sur la valeur moyenne annuelle des actifs nets de la classe d'actions concernée.</p> <p>Pour les autres Classes : pas de Commission de Distribution liée au DECD.</p>	<p>Pour les classes d'actions XB (USD) et XBH (EUR) : 1% p.a., basée sur la valeur moyenne annuelle des actifs nets de la classe d'action concernée.</p> <p>Pour les autres classes d'actions : pas de Commission de Distribution liée au DECD.</p>
Souscriptions, remboursements et conversions	<p>Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures 2 jours ouvrables avant un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DE</p>	<p>Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion reçus avant 12.00 heures la veille d'un Jour d'Evaluation sont acceptés sur base de la VNI de ce Jour d'Evaluation moyennant application des droits indiqués ci-dessus sous « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DE L'ACTIONNAIRE » et «</p>

	<i>L'ACTIONNAIRE » et « COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ». Les actions seront émises ou annulées le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable. Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 3 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</i>	<i>COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT ». Les actions seront émises ou annulées le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable. Les souscriptions et les remboursements doivent être libérés au plus tard 2 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation.</i>
Jour d'évaluation	<i>Chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg</i>	<i>Chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg</i>
Publication de la VNI	<i>Au siège social de la SICAV (à l'exception de la classe R, RAM et RAMCH).</i>	<i>Au siège social de la SICAV (à l'exception de la classe R, RAM et RAMCH)</i>

Les actionnaires du Compartiment Absorbé qui ne souhaitent pas participer à la Fusion pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais (excepté les frais de désinvestissement) au plus tard le 11 décembre 2023 à 12 heures (heure du Luxembourg), conformément aux dispositions du prospectus.

Le Conseil invite les actionnaires du Compartiment Absorbé à se renseigner auprès de leur conseiller fiscal quant aux éventuels impacts fiscaux de la Fusion.

B. Impact de la Fusion pour les actionnaires du Compartiment Absorbant

- Dans le cadre du changement de politique d'investissement du Compartiment Absorbant intervenant dans le contexte de la Fusion, la composition des actifs du Compartiment Absorbant sera sujet à un rééquilibrage afin de se conformer à la politique d'investissement du Compartiment Absorbant applicable à la Date Effective. Cependant, aucune dilution de la performance du Compartiment Absorbant n'est attendue, ainsi le Conseil ne s'attend pas à ce qu'il y ait un impact sur les actionnaires existants du Compartiment Absorbant ;
- La méthodologie d'investissements ESG appliquée pour la sélection des titres du Compartiment Absorbant restera inchangée ;
- Les catégories d'actions existantes du Compartiment Absorbant resteront en place ;
- A la réalisation de la Fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment Absorbant augmentera suite au transfert des éléments d'actif et de passif du Compartiment Absorbé.

3. Aspects procéduraux de la Fusion

La Fusion prendra effet à la Date Effective, soit le 18 décembre 2023.

Les souscriptions, rachats et conversions des actions dans le Compartiment Absorbé seront suspendus cinq jours ouvrables bancaires au Luxembourg avant la Date Effective, à compter du 11 décembre 2023 après 12.00 heures (heure du Luxembourg).

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion des actionnaires du Compartiments Absorbé seront dès lors rejetés pendant cette période.

Pendant la période de cinq jours précédant la Date Effective, le gestionnaire RAM Active Investments S.A. pourra procéder à des réallocations du portefeuille du Compartiment Absorbé afin de se conformer à la politique d'investissement du Compartiment Absorbant qui sera nouvellement implémentée à la Date Effective. Par conséquent la politique d'investissement du Compartiment Absorbé pourrait ne plus être respectée durant cette période. Cependant, aucune dilution de la performance du Compartiment Absorbé n'est attendue pendant cette période précédant la Fusion.

Les actionnaires des Compartiments Absorbé et Absorbant qui ne souhaitent pas participer à la Fusion pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais (excepté les frais de désinvestissement) du 10 novembre 2023 au 11 décembre 2023 à 12 heures (heure du Luxembourg).

Les actions qui n'ont pas été présentées au rachat avant 12.00 (heure de Luxembourg) le 11 décembre 2023 participeront à la Fusion dans le Compartiment Absorbant à la Date Effective.

La Fusion impliquera le transfert de l'actif et du passif du Compartiment Absorbé au Compartiment Absorbant à la Date Effective moyennant l'attribution aux actionnaires du Compartiment Absorbé de la Classe d'Action Correspondante du Compartiment Absorbant.

Tout revenu accumulé relatif à une classe d'actions « capitalisation » du Compartiment Absorbé à la Date Effective sera inclus dans le calcul de la dernière valeur nette d'inventaire par action de cette classe et un tel revenu accumulé sera comptabilisé de manière continue après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action pour la Classe d'Action Correspondante du Compartiment Absorbant.

Le montant provisionné au titre de la commission de performance au sein du compartiment Absorbé, le cas échéant, sera considéré comme acquis au gestionnaire et deviendra payable à partir de la Date Effective. Les nouvelles actions émises seront traitées comme de nouvelles souscriptions à des classes d'actions du Compartiment Absorbant et, le cas échéant, soumis à commission de performance.

Les coûts associés à la préparation et à la réalisation de la Fusion seront pris en charge par la Société de Gestion, y compris les frais juridiques, comptables et autres frais administratifs.

4. Documents relatifs à la Fusion

Une copie de la version des PRIIPs KIDs des Classes d'Actions Correspondantes du Compartiment Absorbant, reflétant la politique et les caractéristiques du Compartiment Absorbant à la Date Effective, est annexée au présent avis aux actionnaires.

Une copie du projet commun de Fusion, la version actuelle du prospectus du Fonds, une copie du rapport du réviseur d'entreprises agréé, la confirmation du dépositaire, les derniers états financiers audités du Fonds ainsi que de plus amples informations sur la Fusion sont disponibles gratuitement sur demande au siège social du Fonds.

Conformément à l'article 72 de la Loi de 2010, les avis aux actionnaires du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant seront envoyés aux actionnaires concernés, et publiés sur le site Internet de la Société de Gestion (<https://www.ram-ai.com/en/fund-publications>).

Informations additionnelles

Toutes les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site <https://www.ram-ai.com>. Le prospectus, les PRIIPs KIDs, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques du Fonds sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds et sur le site <https://www.ram-ai.com>.

Si vous avez des questions, ou si vous souhaitez obtenir des informations complètes sur le Compartiment Absorbant, veuillez contacter votre représentant local.

Les demandes de rachats ne seront traitées que sous réserve du respect des obligations liées à la lutte contre le blanchiment, et seront sujettes le cas échéant aux restrictions y relatives conformément aux dispositions du prospectus du Fonds.

**Le conseil d'administration
de RAM (Lux) Systematic Funds
6 novembre 2023**

Annexe : PRIIPs KIDs du Compartiment Absorbant